Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_057-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Délibération n°2026_057

21) Actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et sportives

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **22 juin 2026**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Laura PONCELET, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Nicolas AUTISSIER, M. Mikaël NIZAN, Mme Guylène BORGNE, M. Mohamed HIRECH, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sonia KOUACHE, M. Grégory ATHENION, Mme Florence LIMOUSI, Mme Barbara NUGOU, M. Johan RAFFESTIN, M. Quentin LE MENE, Mme Ramata HANNE, Mme Sophie LOISEAU, Mme Sandra DINIZ, M. Anthony DOMINGUES, M. Rémi SILLY, M. Pierre PAILLASSOU, Mme Martine PELLE, M. Stéphane KUZBYT, M. Bastien FAUCONNIER

Absent·e·s avec procuration :
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Hervé DUNOU (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Emilie RIDOUX (donne pouvoir à M. Mikaël NIZAN), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Anthony DOMINGUES), M. Guillaume BOUTARD (donne pouvoir à Mme Martine PELLE)

Absent·e·s : /

M. Mohamed HIRECH remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux	: 35
Nombre de présents	: 28
Nombre de conseillers votants	: 35

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_057-DE

ENFANCE - JEUNESSE

21) Actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et sportives

M. Grégoire CHAPUIS, Adjoint, expose

Dans le cadre de sa politique éducative et sociale, la Ville de Fleury-les-Aubrais organise des activités périscolaires, extrascolaires et sportives destinées à accompagner les enfants sur leurs temps de vie hors scolaire. Ces services facultatifs visent à répondre aux besoins des familles et contribuent à la qualité de l'accueil proposé aux enfants, dans le respect du Projet éducatif de territoire.

Le règlement intérieur fixe les modalités d'organisation de ces activités et les règles nécessaires à leur bon fonctionnement.

Afin de tenir compte des évolutions des pratiques, de renforcer la lisibilité des dispositions applicables, tout en maintenant la qualité du service rendu, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- Article 1 : Modalités d'inscriptions : clarification des dispositions relatives à l'assurance, avec une demande faite aux familles de disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité, la recommandation d'une assurance individuelle accident et la possibilité d'exiger une attestation spécifique pour certaines activités ;

- Article 2 : Restauration : précision apportée au contenu du menu végétarien, qui exclut toute chair animale (ni viande, ni volaille, ni poisson) ;

- Article 5.2 : Activités de loisirs pendant les vacances : mise en place d'une limitation de fréquentation à six semaines maximum par enfant durant la période estivale ;

- Article 5.3 : Activités sportives en période scolaire : réorganisation des créneaux du mercredi par tranches d'âge, permettant une meilleure adaptation des activités proposées ;

- Article 11 : Santé et handicap : renforcement de l'accueil des enfants à besoins spécifiques ;

- Article 14 : Acceptation du règlement intérieur : précision des mesures applicables en cas de non-respect du règlement, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024/083 du 26 août 2024 amendé par délibération n° 2025/017 du conseil municipal du 24 février 2025,

Vu l'avis de la commission Enfance, Jeunesse, Sport, Culture du 10 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve les modifications du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et sportives ;

- adopte le règlement intérieur modifié, annexé à la présente délibération.

Adopté à la majorité par 34 voix pour et
1 voix contre : M. FAUCONNIER

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 02 JUIL. 2026

Pour la Maire,

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Par délégation
Le directeur général adjoint
Emmanuel Buzé

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : *02/07/2026*
Publié le : *03/07/2026*

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_057-DE